

La création de périmètres de mise en valeur et ses conséquences sur l'espace et la société pastorale dans la région des hautes plaines occidentales : diversité, fonctionnement et contraintes

Khaldoun A.

in

Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.).
Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32

1997

pages 45-49

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1971093>

To cite this article / Pour citer cet article

Khaldoun A. **La création de périmètres de mise en valeur et ses conséquences sur l'espace et la société pastorale dans la région des hautes plaines occidentales : diversité, fonctionnement et contraintes.** In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 45-49 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32)

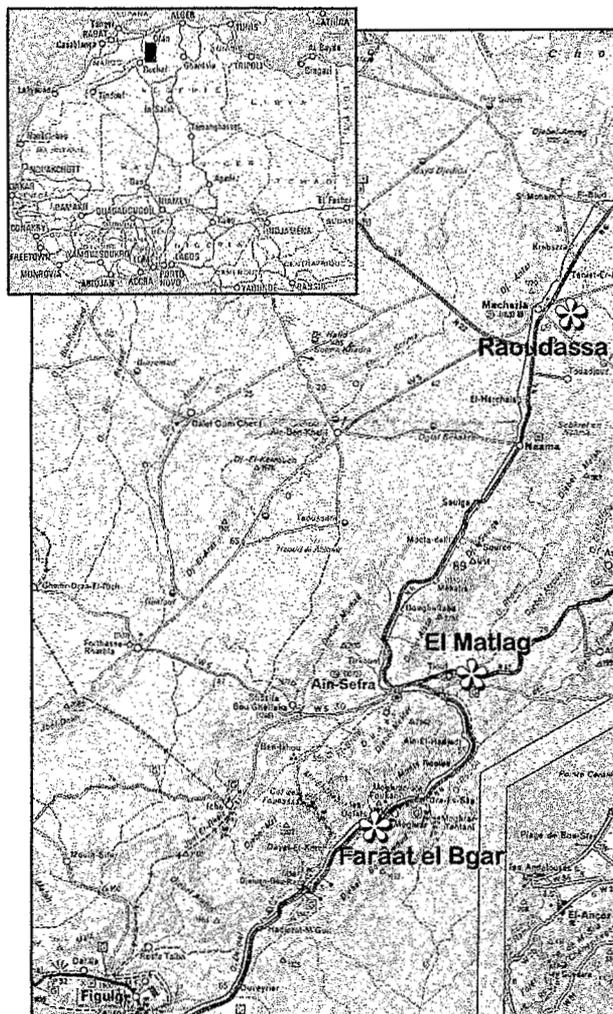


<http://www.ciheam.org/>

<http://om.ciheam.org/>

La création de périmètres de mise en valeur et ses conséquences sur l'espace et la société pastorale dans la région des hautes plaines occidentales : diversité, fonctionnement et contraintes

Abderrahim KHALDOUN, Agence nationale pour l'aménagement du territoire et Université, Tlemcen (Algérie)



La maîtrise des profondes transformations qui affectent la zone steppique en Algérie constitue un enjeu majeur pour le pays. Ce vaste domaine au climat aride et semi-aride représente un ensemble hétérogène autant sur le plan naturel qu'économique et social.

D'un point de vue écologique, l'exploita-

tion agro-pastorale conditionnée par l'aridité du climat et la fragilité du milieu s'est nettement intensifiée. Ainsi donc, les actions de mise en valeur intensives (Skhoun, Oued Touil) ont transformé les rapports de l'homme au milieu.

Quelle est la réalité des phénomènes de dégradation et leurs conséquences à terme ?

Le marquage systématique de l'espace pastoral conjugué à une utilisation lourde de moyens de production sont-ils adaptés à un milieu fragile ?

Le constat que l'on peut faire aujourd'hui est que les actions de mise en valeur en milieu aride, oasien et pré-saharien n'ont pu donner les résultats escomptés, et parfois même, ont entraîné des effets pervers. La raison des échecs est une approche techniciste qui n'a pas considéré la question foncière et l'élément humain dans sa dimension d'élément fondamental à l'efficacité de toute politique de développement.

L'intensité des mises en valeur est un phénomène qui date d'avant les années 1970, au moment de la création des CAPRA (Coopérative agricole de production de la Révolution agraire). Plus tard, à partir des années 1980, la politique de mise en valeur par APFA (Accession à la propriété foncière agricole), puis les mesures d'attribution des terres nouvelles dans le cadre de la création d'emploi des jeunes, ont augmenté les labours d'anciens parcours en milieu aride.

Le bilan, en début 1991, des effets de cette

loi, n'est guère satisfaisant. Si plus de 87 000 ha ont été attribués en régions steppiques, seulement 13% de ces superficies sont effectivement cultivés (Bédrani, 1992).

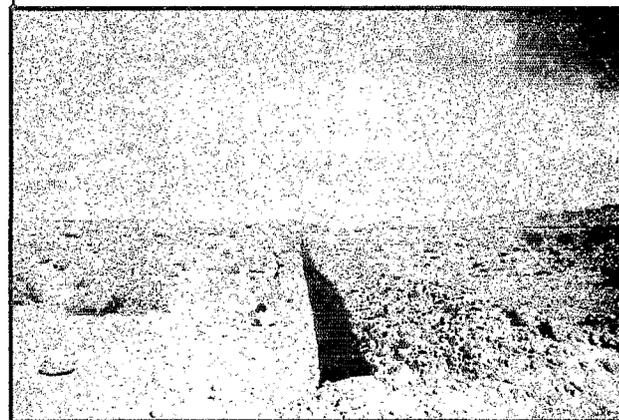
Sans vouloir établir un bilan exhaustif des différentes opérations de mise en valeur en milieu steppique, oasien et pré-saharien, notre intérêt portera sur l'analyse de quelques tentatives de mise en valeur allant dans le sens de la sédentarisation de populations rurales au sein d'espaces différenciés.

Toutes les initiatives de mise en valeur agricole en milieu steppique proviennent de l'administration centrale, dont l'objectif prin-



Cultures variées et problèmes de salinité

cipal se résume à la création d'emplois et à l'amélioration des revenus ruraux. Dans le cas précis de la wilaya de Nâama, les principales actions ont été inscrites dans le cadre de la loi n° 83-18 portant sur accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur. De 1984 à 1995, 5712 ha ont été affectés, mais seulement 2250 ha ont été réellement mis en valeur. Même si l'activité pastorale domine à l'intérieur de l'espace wilayal, notre intérêt se portera sur l'analyse de trois tentatives de mise en valeur allant dans le sens de la sédentarisation de populations rurales au sein d'espaces différenciés.



Nouvelle forme de mise en valeur. Canalisation d'eau et dégradation des plantes vivaces (Remt, Rtem...)

1. La création d'une exploitation en polyculture en milieu steppique : Raoudassa (Mechria)

D'une surface de 140 ha, le périmètre de Raoudassa regroupe 41 attributaires (éleveurs) et le directeur d'une coopérative agricole de services. Implantée en milieu steppique, dans la commune de Mechria, cette exploitation est située dans une zone de parcours où les composants pédologiques sont fragiles (sol mince sur croûte calcaire).

La décision de création de ce périmètre émane de la wilaya de Naama qui s'est appuyée sur les institutions intéressées par le développement local : la Direction de l'agriculture et de l'hydraulique, la daïra, la commune et la Banque agricole de développement rural. Le coût financier de cette mise en valeur a dépassé les prévisions initiales en raison du coût du routage préalable de la croûte calcaire ; l'État a financé le bâtiment d'exploitation sur le programme de l'auto-

construction rurale.

Dès le départ, les frictions ont surgi entre les bénéficiaires et l'agence bancaire au sujet du taux d'intérêt exigé par celle-ci. Au bout de deux ans, des changements appréciables ont été apportés au sein de cette exploitation agricole où sont associés cultures maraîchères, arboriculture, céréaliculture et élevage. En effet, l'élevage de lapins a été abandonné au profit de l'élevage avicole et de l'élevage bovin ; cela s'explique par la demande croissante en œufs et en lait de Mechria, ville située à 7 km de l'exploitation. En revanche, la céréaliculture mécanisée a donné des rendements dérisoires (3 qx/ha).

La manipulation des conflits entre les actifs pourrait expliquer la mouvance observable du morcellement de cette exploitation agricole et l'exercice d'une seconde activité par de nombreux bénéficiaires.



Mise en valeur en irrigué. Périmètre de Raoudassa (Mechria)



Cultures fourragères (Raoudassa)

2. Le nouveau périmètre d'El Matlag (Tiout) : une mise en valeur en sursis

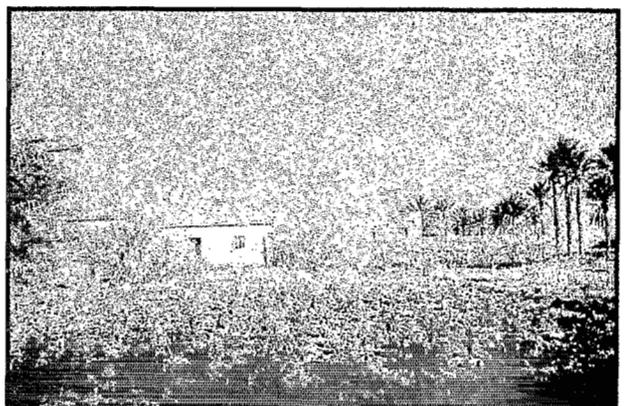
Ici encore, l'Administration centrale est à l'origine de cette opération, démarrée en 1986. L'objectif était, en premier lieu, de remédier à la déshérence de la palmeraie, bien souvent exploitée intensivement, et en second lieu, d'éviter le morcellement continu de la propriété ksourienne. Les opérations qui ont concerné des superficies supérieures à 30 ha (Matlag, Remta, Oulakak, Ouzeght) visent à fournir des moyens de subsistance à des familles sédentaires aux revenus modestes.

L'action est fondée sur l'utilisation des potentialités aquifères des monts des Ksourset sur la régularisation de l'eau de la petite retenue de Tiout. Cette idée a été mise en pratique en aval de l'oued sur le site d'El Matlag dans la commune de Tiout. Bien abrité des vents, ce site dispose de potentialités certaines en sol et en eau. Le nouveau périmètre

d'El Matlag s'étale sur 100 ha et intéresse 40 attributaires.

Cette création d'un périmètre agricole a entraîné localement un conflit latent entre les propriétaires de la palmeraie d'El Matlag et les khemmès (métayers au cinquième). En effet, en dépit du contrat moral qui les liait aux propriétaires ksouriens, les khemmès ont préféré bénéficier de terres octroyées par l'État dans le cadre de la loi de 1983 portant sur l'accession à la propriété foncière agricole.

Bien plus, les nouveaux bénéficiaires de terres agricoles, souvent pauvres et sous-encadrés, n'ont pas les moyens de commercialiser leur production agricole. Au-delà de la question foncière, la position du périmètre d'El Matlag, menacée par l'extension du bâti du ksar de Tiout, pose déjà la question de son devenir.



Tiout : jardins maraîchers du ksar.

3. La création d'un petit périmètre en milieu pré-saharien à Moghrrar : une paysannerie gênée par l'enclavement

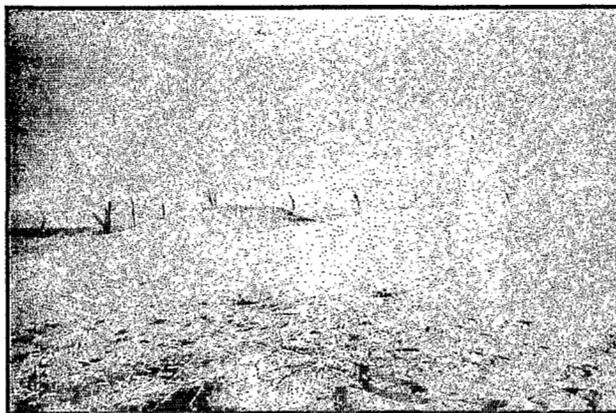
La création d'un groupement d'entraide paysanne sur l'oued Namous à Merkeb Ferâat El Bgar dans la commune de Moghrrar, répond à une finalité socio-économique dans laquelle la création d'emplois recoupe l'amélioration des revenus.

N'excédant pas deux hectares, l'assiette de ce périmètre est située sur une ancienne terrasse alluvionnaire de l'oued Namous. Dans l'ensemble, les sols sont de bonne valeur agricole et l'eau est disponible en quantité suffisante ; les puits ont dans ce secteur une pro-

fondeur de deux à trois mètres.

Au nombre de six, les paysans bénéficiaires sont confrontés à des problèmes pratiques. En premier lieu, l'ensablement constitue une menace permanente, malgré la réalisation de brise-vent rudimentaires. Les fellahs restent isolés en raison de l'enclavement et de l'absence d'encadrement technique agricole. Tout cela rend difficile l'écoulement de la production agricole locale.

Cette situation ne peut qu'entraîner une négligence dans les systèmes de culture utilisés par cette paysannerie pauvre.



Phénomène de l'ensablement (Farâat el Bgar)



Une lutte permanente : barrière Arich, palmiers.

Conclusion

A partir de la présentation de ces trois études de cas, résultat de notre enquête directe menée auprès de 12 exploitations agro-pastorales en milieu steppique et oasien, nous livrons l'évaluation suivante :

En milieu steppique

L'extension du programme APFA en milieu steppique, comme incitation au développement sans limites de l'irrigation, sans souci de la capacité des sols et des ressources en eau, a des conséquences parfois catastrophiques sur le milieu (formation de cordons dunaires...).

Une nouvelle forme de revendication des éleveurs émerge, suite à l'apparition du phénomène de l'APFA : ils exigent, de la part de l'administration, l'acte de propriété, alors qu'une circulaire ministérielle précise que les terrains, labours, forêts, font partie du do-

maine de l'État, et ne sont donc pas concerné par le certificat de possession.

Comment l'éleveur peut-il prétendre à un prêt bancaire quand l'acte de propriété fait défaut ?

Il y a donc une incertitude sur les droits d'usage des parcours et des terres, accroissant l'incertitude des éleveurs et les paralysant dans leur situation.

En milieu oasien

Les problèmes fonciers dus au partage et aux successions font que de nombreux jardins trop morcelés sont délaissés (cas de Tiout, Founassa).

Les confusions sur les droits fonciers entraînent des conflits entre groupes sociaux. Il en va ainsi de l'épineux problème des "dayats" cultivées en sec et actuellement cédées dans le

cadre de la mise en valeur, ce qui induit des frictions parfois brutales entre nomades et ksouriens. Le ksourien revendique le droit de propriété sur ces dépressions humides cédées au dinar symbolique.

Orientations générales

D'une manière générale, la présentation des trois cas de mise en valeur, diversifiés dans leur nature, leur fonctionnement, montre que toute action de développement de l'économie agro-pastorale doit être pensée non plus comme une action sectorielle mais comme une opération d'aménagement du territoire, incluant de fait les dimensions sociales, foncières, économiques et physiques de ces milieux.

Il semble nécessaire de reconstituer à partir de nouvelles techniques la complémentarité entre ksourien sédentaire et nomade initié à l'agriculture.

La création des périmètres de mise en va-



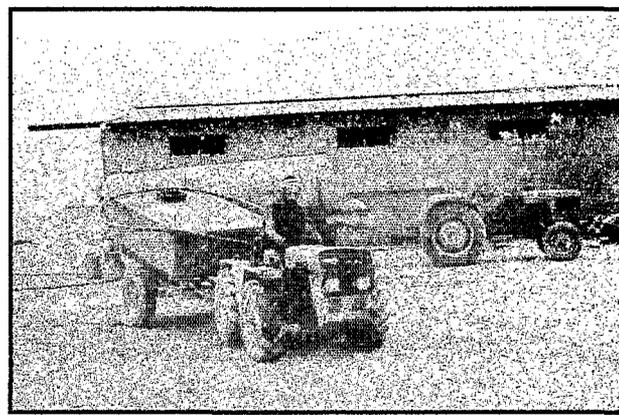
Développement des productions maraîchères dans les dépressions humides

leur ne doit pas être séparée de l'aménagement pastoral, et les superficies à créer doivent être fonction des possibilités d'irrigation.

Le développement de la mécanisation (cas de Raoudassa) doit être revu. Le motoculteur supplantera le tracteur là où les superficies ne permettent pas l'utilisation rationnelle de gros engins.



Moissonneuse-batteuse ... pour quels rendements !



Un investissement important.

Bibliographie

Agence nationale pour l'aménagement du territoire, 1990. *Le Plan d'aménagement de la wilaya de Naâma (PAW)*. ANAT Direction Tlemcen, 300 p.

Bédrani S., 1992. *La place des zones steppiques dans la politique agricole algérienne*. Académie internationale de l'environnement, Genève - CREAD Alger, 19 p.

Khaldoun A., 1990. *Problématique de revitalisation d'un ksar de l'Atlas saharien : étude de cas Boussemgoun*. Thèse de post-graduation spécialisée en Urbanisme, INFORBA-Alger, 94 p.

Université de NICE, 1990-92. *Aménagement et gestion du territoire : applications aux paysages végétaux de l'Algérie steppique et sub-steppique et aux espaces construits*. Université de Nice, Dépt Géographie, 253 p.